

Acte de mariage

La copie intégrale reproduit intégralement les informations figurant dans l'acte de mariage inscrit sur le registre d'état civil.

Elle comporte notamment des informations :

- Sur chaque époux (nom, prénoms, date et lieu de naissance),
- Des informations sur leurs parents (identité, profession et domicile),
- Et les mentions marginales lorsqu'elles existent.

Vous pouvez obtenir une copie intégrale d'acte de mariage si vous êtes :

- L'un des époux,
- Un ascendant (parent, grand-parent) des époux,
- Un descendant (enfant, petits-enfants) majeur des époux,
- Un professionnel autorisé habilité à le faire (avocats, pour le compte de leur client par exemple).

Vous devez faire la demande auprès de **la mairie du lieu du mariage**.

La demande peut être faite au guichet de la mairie concernée ou par courrier **accompagné impérativement d'une enveloppe timbrée** avec l'adresse du demandeur.

Vous devez indiquer : Date du mariage, noms de famille, prénoms des époux + noms et prénoms de leurs parents, il faut aussi fournir un document prouvant votre filiation (copie livret de famille ou un autre acte d'état civil).